

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
 Département du Bas-Rhin  
**COMMUNE DE  
 HANDSCHUHEIM**



Arrondissement de Saverne

## COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 27 SEPTEMBRE 2021

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le

ID : 067-216701813-20210928-2021\_29-DE

Nombre de Conseillers Elus : 11  
 Conseillers en fonction : 11  
 Conseillers présents : 11

Sur convocation adressée aux conseillers en date du 21 septembre 2021, le Conseil Municipal de Handschuheim, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire.

Membres présents : Mme. BARTH, Mme. EBERSOLD Katia, M. HELLUY Martial, Mme. KIBLER Louise, M. KOERCKEL Jacques, M. MEUNIER Alain, M. MICHEL Vincent, M. OBRECHT Jean-Michel, Mme. RISCH-MINKER Fabienne, M. WICK Bernard

Membres excusés :

Membres bénéficiant d'une procuration :

Secrétaire de séance : Mme. KIBLER Louise

Secrétaire auxiliaire : Mme. ZAVAGNI Stéphanie

#### N°29/2021 : TARIFS ET CONDITIONS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE :

Le Maire rappelle la délibération du 22 juin 2020 fixant les tarifs et conditions de location de la salle communale.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de fixer le tarifs, formules et formalités comme suit, applicables à compter du 01 octobre 2021.*

<b>TARIFS LOCATION SALLE</b>		
<b>Particuliers</b>	<b>Habitants du Village</b>	<b>Personnes extérieures</b>
<b>Journée en semaine</b>	100,00 €	140,00 €
<b>½ journée ou soirée en semaine (sauf vendredi soir)</b>	50,00 €	70,00 €
<b>Soirée du vendredi</b>	80,00 €	100,00 €
<b>Week-end</b>	120,00 €	200,00 €
<b>½ Week-end (seulement si la salle est déjà occupée ou mise à disposition d'une association)</b>	100,00 €	Non

<b>TARIFS LOCATION SALLE</b>		
<b>Associations, Entreprises</b>	<b>Location régulière</b>	<b>Location ponctuelle</b>
<b>Heure</b>	8,00 € 7,00 € (au-delà de 30h/s)	
<b>Forfait journée</b>	120,00 € 60,00 € (la ½ journée ou soirée)	140,00 € 70,00 € (la ½ journée ou soirée)

*Deux cautions sont demandées à chaque location de salle :*

- Cautions 50,00 €, pouvant être retenue en cas de retour de salle insuffisamment nettoyée.
- Cautions 300,00 €, pouvant être retenue en cas de dégradations des équipements.

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le

ID : 067-216701813-20210928-2021\_29-DE

*Toute location doit être formalisée par la signature d'une convention, annexée à un inventaire d'entrée et de sortie de salle. Pour les locations qui s'enchaînent (1/2 Week-end ou du vendredi au week-end) l'inventaire et l'état des lieux seront effectués par l'adjoint en charge de la location de salle ou un autre conseiller, en cas d'empêchement.*

*Une grille tarifaire du matériel inventorié en cas de casse permettra d'ajouter les frais de casse en sus du montant de location de salle.*

*La mise à disposition gratuite de la salle communale est réservée seulement aux associations suivantes et doit être également formalisée par la signature d'une convention, annexée d'un inventaire d'entrée et de sortie de salle, avec remplacement du matériel en cas de casse :*

- Amicale anciens SP Handschuheim
- Amicale des SP Ittenheim-Handschuheim
- Conseil presbytéral Handschuheim-Furdenheim
- Chœur de l'Eglise Handschuheim- Furdenheim
- Association Klen Paris
- Association Temps libre
- Association Happy-Händschners
- Associations ou comités œuvrant pour l'Etablissement Français du Sang, Ligue contre le cancer

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.  
HANDSCHUHEIM, le 28 septembre 2021

Le Maire, -  
Alfred SCHMITT

